



INFORMATION AUX HABITANTS



**Venez en mairie
chercher le document**



**« Les conséquences de
la sécheresse ne font que commencer. »**

Les conséquences de la sécheresse ne font que commencer. Les semaines et les mois à venir risquent de révéler de plus gros désordres, y compris en cas de regonflement des argiles en cas de période pluvieuse intense.



**Nous attendrons fin novembre, voire décembre
pour faire la déclaration à la Préfecture.**



Quelques informations :



De petites fissures dites « esthétiques »
ne seront pas couvertes par le dispositif
des catastrophes naturelles.



Seules les fissures structurelles, mettant en cause
la solidité de l'ouvrage ou l'impropriété à destination
pourront être prises en compte.



Idem, si le bâtiment concerné est encore sous
garantie décennale, celle-ci prévaudra sur le
dispositif CAT-NAT.

*Ensemble,
restons informés !*

